Dernière mise à jour : 05 Septembre 2018

Championnats individuels et Qualifications Jeunes du Val de Marne

1) Préambule

Les championnats Jeunes du Val de Marne sont ouverts aux licenciés Val de Marnais. Ces championnats servent également de support aux qualifications départementales Jeunes pour le championnat de France.

Les dates de ces championnats/qualifications ne doivent pas coïncider avec celles du Championnat de France des clubs et Championnat du Val de Marne des clubs ni avec celles du Championnat de France des clubs jeunes et Championnat du Val de Marne des clubs jeunes.

2) Organisation générale

- a) Les championnats de France cadets et cadettes, juniors et juniors filles étant ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée, ces compétiteurs ne sont pas concernés par ces qualifications.
- b) Le nombre de rondes doit être cohérent en fonction du nombre de participants. La licence (A ou B) est obligatoire. Pour les qualifiés aux qualifications Ligue, la licence A est la seule admise.
- c) Ces qualifications doivent se dérouler impérativement avant les qualifications Ligue IDF. Il est recommandé de les organiser au cours du dernier trimestre de l'année.
- d) Les départages pour les titres de champions du Val de Marne se font au Buchholz tronqué et à la performance. Cette précision est impérativement rappelée sur l'affiche diffusée.
- e) Les arbitres officiant lors de ces étapes qualificatives doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble des règles édictées par le présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences.

Pour toutes les catégories, le 3^{ième} coup illégal constaté par l'arbitre cause la perte de la partie. Les 2 premiers coups illégaux constatés par l'arbitre amènent une bonification de 2 minutes à l'adversaire.

Ils sont particulièrement attentifs aux ingérences éventuelles dans le cours du jeu des personnes qui ne participent pas à la compétition.

f) L'arbitre principal retenu pour ces championnats / qualifications est de niveau 3 (AF 3) minimum.

Rédacteur : Comité du Val de Marne

Dernière mise à jour : 05 Septembre 2018

3) Tournois

Il y a un tournoi par catégorie d'âge. Ces championnats concernent donc les catégories Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes.

Les titres de champions et championnes et vice-champions et vice-championnes du département sont attribués au 1^{ier(e)} et 2^{ième} de chaque tournoi.

a) Cadences

Pour toutes les catégories (Poussins, Petits Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes) la cadence de jeu est comprise entre 20 min et 30 min KO ou une cadence Fisher équivalente (ex: 20 min + 10 sec/coup).

b) Classement

Le classement est d'abord établi au nombre de points.

Pour l'attribution du titre de champion(ne) du Val de Marne ainsi que pour la détermination des bénéficiaires à la participation aux qualifications Ligue IDF de la catégorie concernée, le départage est réalisé conformément à la disposition du paragraphe 2.d.

c) Qualifiés

Sous réserve d'avoir marqué au moins 1 point sur l'échiquier, sont qualifiés (par catégorie) pour participer aux qualifications Ligue IDF, les joueurs qui satisfont à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :

- avoir réalisé au moins la moitié des points +1/2;
- être classé(e)s dans les 6 premier(e)s et les éventuel(le)s ex-aequo de chaque catégorie.
- ne pas être déjà qualifié(e) d'office (Ligue IDF ou FFE) dans la catégorie concernée.

Les premiers de chaque catégorie bénéficient d'un stage de perfectionnement de 3 jours en vue de préparer les championnats / qualifications de Ligue IDF.

32 places sont disponibles et sont réparties sur les 10 catégories concernées. Le détail précis des critères d'attribution est énoncé dans le document « **Critères pour stage Jeunes VDM** ».

4) Réalisation

Ces championnats et qualifications se déroulent sous l'égide du Comité Départemental du Jeu d'Echecs du Val de Marne qui en confie l'organisation à un club Val de Marnais dont la candidature est validée par le Comité.

Le club organisateur respecte et applique les consignes du Comité. Celles-ci sont rappelées ci-après.

- a) Il rédige l'affiche informative et la transmet au moins un mois avant la date du championnat au responsable technique du département pour vérification et diffusion. Celle-ci doit être diffusée aux clubs au moins 3 semaines avant la ou les date(s) retenue(s).
- b) Il doit s'assurer des bonnes conditions de jeu en retenant une salle de jeu suffisamment spacieuse pour permettre le bon déroulement des tournois.
- c) Il choisit le ou les arbitres qui appliquent les règles définies dans le paragraphe 2.e.
- d) Il se procure les jeux (tapis + pièces) et pendules. Ceux-ci peuvent être fournis par le Comité départemental dans les conditions de prêt fixées par le règlement en vigueur.

Rédacteur : Comité du Val de Marne

Dernière mise à jour : 05 Septembre 2018

- e) Il se procure les trophées et récompenses (gravés à la date du tournoi) remis aux vainqueurs. Les frais d'acquisition sont remboursés par le Comité sur justificatifs.
- f) Il se charge de recueillir le montant des inscriptions et d'en remettre la recette avec la liste des participants au comité départemental.
- g) Les frais d'arbitrage payés par le club organisateur selon les règles en vigueur sont remboursés par le Comité sur justificatifs.

En complément de ces règles, le club organisateur est libre de proposer tout service durant ces compétitions (restauration, buvette, animation, ...).

Rédacteur : Comité du Val de Marne